

Interpellation citoyenne relative au « logement et à la qualité de vie dans le Quartier Midi »

M. Mathieu Strale : Au nom des habitants du quartier de la gare du Midi, nous vous interpellons pour dénoncer la situation du logement et son impact sur la qualité de vie et l'insécurité. De nombreux bâtiments sont laissés vides par des propriétaires qui, pour la plupart, n'habitent pas le quartier et laissent pourrir leurs biens. Nous en avons repéré plusieurs dans chaque îlot du quartier. Cette situation crée de nombreux problèmes : tentatives de cambriolage, intrusions dans les intérieurs d'îlots, insécurité, saleté et dégradation de la qualité de vie de tout le voisinage.

Dans le même temps, de plus en plus de voisins sont obligés de quitter le quartier parce que les logements deviennent impayables. D'autres sont obligés de vivre dans de très mauvaises conditions : logements insalubres, chambres dans des caves, etc. Par conséquent, la vie est difficile dans le Quartier Midi. Un propriétaire d'une maison vide nous a expliqué son projet : attendre la montée des prix et, quand ceux-ci seront suffisamment hauts, soit il revendra son bâtiment soit il le rénovera pour le louer le plus cher possible. Et, si les prix ne grimpent pas assez vite, il laissera le bien à ses enfants et ceux-ci s'occuperont de la rénovation plus tard. De toute façon, il est propriétaire de nombreux logements et le temps joue pour lui car il gagne suffisamment pour pouvoir amortir cette situation.

Comment peut-on laisser des bâtiments vides se dégrader alors qu'on manque tellement de logements à Saint-Gilles et, plus généralement, à Bruxelles ? Pourquoi avons-nous l'impression que la commune ne fait rien pour pénaliser ces multipropriétaires qui laissent des bâtiments vides ? Ces bâtiments dégradent la qualité de vie et la sécurité des habitants. Les autorités de Saint-Gilles sont au courant de la situation car plusieurs résidents les ont déjà alertées. Pourtant, rien ne bouge. Visiblement les taxes sur les immeubles vides ne sont pas suffisamment contraignantes pour ces propriétaires, est-il prévu de les augmenter ?

Nous avons aussi constaté que le contrat de quartier « gare habitante » en préparation prévoit de racheter des bâtiments vides à leurs propriétaires, mais en les payant au prix du marché actuel. Ces propriétaires auront alors tout gagné : ils auront laissé vide leur bâtiment, acheté sans doute pas très cher il y a plusieurs années, sans y faire de frais et, malgré tout, ils pourront profiter de la montée des prix et s'enrichir avec de l'argent public au moment du rachat du bien.

Pourtant, la loi permet à la commune, et à toute autorité publique, de réquisitionner des

bâtiments vides, de les gérer elle-même pour faire des logements publics, accessibles aux familles du quartier, et même de faire payer la rénovation aux propriétaires qui souhaiteraient récupérer ces biens. Pourquoi la commune n'utilise-t-elle pas ces dispositifs en général et dans le cadre de ce contrat de quartier ?

Je parle au nom de plusieurs familles qui habitent le quartier de la gare du Midi depuis plus de 40 ans, parfois. Elles ont vécu toutes les transformations du quartier et ont l'impression que les autorités communales ne s'occupent pas d'elles. Dans les années 1990, elles ont subi toutes les démolitions devant la gare, vu les familles chassées et détruites et connu la situation invivable pendant presque vingt ans due aux transformations menées notamment par les autorités communales et régionales de l'époque. Maintenant, elles assistent à la montée des prix du logement qui chasse d'autres familles du quartier. Pendant ce temps-là, qui sont les véritables gagnants ? Les grands propriétaires, qui n'ont jamais rien fait pour ce quartier et n'y résident pas, mais profiteront de la montée des prix pour gagner encore plus d'argent, tout en laissant, pour l'instant, leurs bâtiments vides avec toute l'insécurité que cela crée.

Est-ce cela votre vision d'une politique communale et, en particulier, d'une commune hospitalière ? Que comptez-vous faire contre la montée des prix qui empêche les Saint-Gillois de se loger correctement et profitent à des acteurs qui n'habitent pas le quartier ?

Se loger dans de bonnes conditions est un droit humain, vivre dans un quartier agréable, sûr et propre est aussi nécessaire à la qualité de vie. De nombreux habitants du quartier Midi, et notamment les nombreux signataires de cette interpellation, ont l'impression de ne pas avoir accès à ces droits essentiels. Ils craignent en outre que les projets de la commune et de la Région pour leur quartier n'arrangent rien car ils ne semblent pas prendre en compte leurs besoins.

Nous vous remercions pour votre attention et espérons que vous pourrez donner suite à notre demande.

Mme Cathy Marcus, échevine du Logement – LB : Je tiens à vous remercier en mon nom et celui du Collège pour cette initiative citoyenne qui me permet de faire le point sur la question du logement dans notre commune.

Le logement est un enjeu qui nous tient tous à cœur et qui constitue un pilier fort de notre accord de majorité. Le tableau que vous dressez pour le quartier du Midi est vraiment très sombre. Certains de vos propos méritent d'être nuancés. Vous êtes quelques-uns, comme moi d'ailleurs, à connaître ce quartier depuis quarante ans. Nous pouvons tous convenir que le quartier du Midi est celui où la commune a le plus investi ces vingt dernières années. Elle y a créé et rénové de nombreuses infrastructures d'utilité collective, dont les destinataires principaux sont les habitants du quartier : des crèches à la rue d'Angleterre, du Danemark, Théodore Verhaegen ou au square Jacques Franck ; un centre sportif, rue de Russie, la Maison des cultures, rue de Belgrade, le Cémôme et ses salles polyvalentes, les Ateliers du Midi, la Maison de l'emploi, etc. Il ne s'agit-là

que de quelques exemples d'infrastructures que la commune a créées ou développées ces dernières années dans ce quartier. Et cette politique massive d'investissement public se poursuit. J'en veux pour preuve le site de l'ECAM, qui va accueillir une crèche de 150 places, un nouveau centre sportif et de grands locaux pour la jeunesse, ou encore, le Cube, qui prendra ses quartiers dans un nouvel espace, rue de Hollande, et, enfin, la recyclerie sociale, rue de Belgrade.

Plusieurs dizaines de millions d'argent public ont été investis dans le quartier. Par ailleurs, quatre des cinq derniers contrats de quartier ont concerné le quartier du Midi. Sur cette base, peut-on vous suivre lorsque vous affirmez que les habitants ont vu toutes les transformations et ont conclu que les autorités communales ne s'occupaient pas d'eux ou ne s'intéressaient pas à leurs besoins ? Cette vision est d'autant plus injuste que la plupart des projets se sont réalisés pour et avec les habitants, lors de réunions organisées dans le cadre des contrats de quartier ou à d'autres occasions.

Cependant, malgré les contrats de quartier, malgré les efforts redoublés de la Régie foncière, du Foyer du Sud et de l'Agence immobilière sociale (AIS) pour trouver des solutions originales afin d'augmenter l'offre de logements, ce secteur demeure une préoccupation majeure pour l'ensemble du Collège. Il n'est pas inutile de souligner que le quartier du Midi concentre déjà la grande majorité des logements publics de la commune, qu'ils soient sociaux, communaux ou mis en location par notre AIS. Plus de 400 logements sociaux sont situés aux alentours du square Jacques Franck, dans quasi toutes les rues du quartier la Régie foncière a acquis et rénové des immeubles pour y faire du logement à finalité sociale, sur la base de la grille AIS. C'est le cas, notamment, rue de Mérode ou rue de Russie.

L'absence de terrain à bâtir dans la commune est la principale difficulté à laquelle nous sommes confrontés pour augmenter significativement le parc de logements publics. Saint-Gilles a pour particularité d'être presque entièrement urbanisé et bâti depuis les années 1930. Notre seule option, à quelques exceptions près, est d'acquérir des logements existants pour les convertir en logements publics. C'est donc pas à pas, chantier après chantier, que la Régie foncière de Saint-Gilles, qui compte près de 1.000 biens, est devenue la deuxième plus grosse Régie foncière du pays, malgré l'étroitesse de notre territoire. Ce serait évidemment plus simple de disposer de vastes terrains pour construire des ensembles de logements mais Saint-Gille ne dispose d'aucune réserve foncière. C'est un élément purement factuel mais on doit en tenir compte. C'est la raison pour laquelle la commune est amenée à multiplier de très nombreuses opérations de rénovation dans le bâti existant. La Régie foncière dégage chaque année des moyens supplémentaires pour financer de nouveaux projets.

Notre commune figure parmi les plus jolies communes de la Région. Cependant, ce qui fait son charme fait aussi son attractivité. Beaucoup de jeunes, de jeunes ménages, d'artistes, d'étudiants, de familles de passage souhaitent s'y installer, en raison peut-être aussi de sa

proximité avec les institutions européennes et de la présence de la gare. Du coup, les promoteurs sont nombreux à s'intéresser aussi à notre commune, très bien située au niveau de la géographie régionale et bien desservie en transports en commun.

Nous devons lutter contre des phénomènes nouveaux que d'autres niveaux de pouvoir devraient davantage encadrer. « L'airbnbisation » organisée de nos quartiers ou l'habitat groupé [cohousing] non cadré impactent directement notre commune. La commune suit attentivement les travaux actuels de la secrétaire d'Etat, Mme Nawal Ben Hamou, et du ministre Pascal Smet sur cette question. L'enjeu est clairement identifié au niveau régional et pris en considération.

En commune responsable des deniers publics, tous les immeubles achetés par la Régie sont soumis à l'estimation du comité d'acquisition de la Région, qui est un organe public et indépendant. Nous n'achetons pas aux prix fixés par les propriétaires. Nous faisons des expertises fort détaillées et, si l'immeuble est dégradé, nous paierons le prix pour un immeuble dégradé, ni plus ni moins. Nous ne faisons aucun cadeau aux spéculateurs.

Lors de l'acquisition d'un bien, la concurrence est rude face aux groupes immobiliers qui ne sont pas contraints, comme nous, de se conformer aux estimations financières publiques et face aussi aux propriétaires qui veulent vendre au meilleur prix.

Même si la commune n'a pas tous les pouvoirs, elle dispose d'un certain nombre d'outils pour participer à la régulation de ce marché immobilier. D'une part, le nombre de logements publics s'accroît chaque année davantage et, de l'autre, nous disposons de l'outil fiscal : un règlement concerne les immeubles à l'abandon ; l'autre, les façades délabrées.

J'ignore sur quels éléments vous vous basez pour affirmer que la commune ne fait rien pour pénaliser les multipropriétaires qui laissent des bâtiments vides ou pour dire que rien ne bouge. Je me propose de vous communiquer quelques chiffres pour objectiver la situation : les services dressent entre 300 et 350 constats de présomption d'inoccupation, ce qui n'est pas rien sur un petit territoire de 3 km². Mais il s'agit de présomptions. Après examen et échanges avec les propriétaires concernés, il s'avère que 50 % de ces biens vides sont occupés, d'autres sont temporairement inoccupés pour des raisons motivées – décès, absence, gestion par un curateur en cas de succession en déshérence, successions très complexes, procédures de vente publique qui traînent ou attente d'un permis d'urbanisme. Tordons le cou à l'idée reçue selon laquelle les propriétaires d'immeubles inoccupés sont tous d'horribles spéculateurs. Il y en a, c'est vrai, mais il y a aussi beaucoup de situations difficiles qui entraînent malheureusement la présence momentanée de chancre sur notre territoire.

Il y a des spéculateurs et ils sont lourdement sanctionnés. Les amendes peuvent parfois s'élever à plus de 10.000 euros par an selon la taille de l'immeuble. Il y a aussi des propriétaires qui éprouvent des difficultés à rénover leurs biens. Nous les recevons en audition fiscale et il y a

derrière chaque dossier une histoire différente. La commune les accompagne au mieux et cherche à résoudre avec eux leurs difficultés. La taxe a avant tout un objectif dissuasif et sert à encourager les propriétaires à prendre leurs responsabilités. Seuls les propriétaires de mauvaise volonté sont poursuivis. Mais nous ne réussissons pas toujours à récupérer les montants des taxes car les propriétaires indécis se font aider par les avocats et, malheureusement, cela tourne au contentieux fiscal, qui est fort important.

Nous sommes exposés aux mêmes problèmes avec les réquisitions ou le droit de gestion publique, que vous présentez comme une solution miracle. Ce sont de magnifiques outils, et, avec la Ville de Bruxelles, nous sommes une des rares communes à faire usage de ce droit. Nous avons été les premiers à y recourir pour un immeuble situé à la rue de la Perche. L'opération a réussi parce que nous avons eu affaire à un propriétaire de bonne volonté et qui n'avait vraiment pas les moyens – et ne les aurait jamais eus –, de rénover son immeuble. Mais dès qu'il s'agit d'appliquer le droit de gestion publique en contraignant un propriétaire à nous céder son bien, on se retrouve toujours devant des dossiers compliqués à l'issue incertaine. Quand un propriétaire n'est pas disposé à nous céder son bien, il porte l'affaire en justice. Avoir gain de cause n'est pas si facile.

Nous travaillons activement avec la Région pour rendre ce droit de gestion publique plus facilement applicable. Le texte doit être revu légalement. C'est très compliqué. Vous savez que le droit de propriété est sacré en Belgique et les propriétaires ne se laissent pas faire facilement. Par ailleurs, en attendant la révision du texte, nous avons sollicité un appui juridique de la Région pour être encadrés lors de nouvelles opérations de droit de gestion publique. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons tout miser sur l'application de ce droit.

L' AIS est également un dispositif intéressant pour dialoguer avec les propriétaires. Elle étend ses activités et développe un projet important à la rue du Monténégro.

Pour conclure, il est faux de dire que la commune ne fait rien pour les habitants du quartier du Midi. Les investissements démontrent le contraire et beaucoup de projets verront prochainement le jour dans ce quartier, avec les contrats de quartier, le programme de la Politique de la ville et les contrats de rénovation urbaine. Nous sommes conscients que beaucoup de familles sont en attente d'un logement de qualité à un loyer attractif et nous unissons nos efforts – nos services et nos différents partenaires – pour répondre à la demande. Mais affirmer que la commune peut produire facilement et massivement du logement public dans une des communes les plus densément bâties de Belgique ne correspond pas à la réalité.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Le manque d'autocritique de la part de la commune est interpellant. Tout aussi inquiétant le fait que la commune se déclare impuissante face aux promoteurs et face à la crise du logement. J'ai l'impression que la commune n'entend pas toutes les familles qui disent devoir quitter Saint-Gilles parce que les loyers sont

devenus trop chers. Il faut remettre les pendules à l'heure. Nous parlons du quartier du Midi où, durant les années 1990/2000, des travaux pharaoniques ont été réalisés et des familles expulsées, après avoir laissé la situation pourrir pour pouvoir les exproprier à moindre prix. Il y a même eu des jugements... Et, à la tête de ces opérations, il y avait la commune et la Région, toutes deux dirigées par les mêmes personnes. Tout cela peut expliquer pourquoi les gens ont l'impression de subir des projets qu'ils n'ont pas choisis et auxquels ils n'ont pas été associés. Pour finir, on y a créé des bureaux dont 10 % sont toujours vides. Et ce n'est sans doute pas terminé.

Différents projets sont encore programmés pour les prochaines années avec, notamment, un contrat de rénovation urbaine (CRU), un nouveau contrat de quartier, une nouvelle station de métro et, également, le Plan directeur Midi. Les pouvoirs publics vont devoir changer radicalement de cap s'ils souhaitent continuer à dire qu'ils défendent les intérêts des habitants. Entre-temps, le béton coule, les loyers augmentent et les promoteurs peuvent se permettre d'attendre très longtemps qu'ils augmentent davantage encore. J'insiste sur ce point parce qu'il existe des leviers, comme le droit de gestion publique forcée, les taxes sur les bâtiments inoccupés qui, apparemment, ne sont pas assez élevées pour être dissuasives, et le logement social.

Peut-être la commune possède-t-elle peu de ressources foncières. Il n'empêche qu'au cours de la décennie précédente on a pu faire couler beaucoup de béton et la réaffectation du site de la prison de Saint-Gilles offrira bientôt un potentiel de 1.000 logements, sans compter les trois tours qui vont être construites autour de la gare du Midi, ou le tri postal, la plus grande barre de Bruxelles le long des lignes ferroviaires, qui comprend un projet d'hôtel. Autre levier très important : l'encadrement des loyers pour lequel le PTB milite depuis longtemps. Si l'on veut répondre à la crise du logement et arrêter la flambée des loyers, c'est un outil plus que nécessaire.

M. Mohssin El Ghabri, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen : Je remercie les habitants du quartier du Midi pour leur interpellation qui permet de mettre la question du logement au cœur de nos débats.

Je voudrais commencer par partager un sentiment en tant qu'habitant de ce quartier, puisque je suis locataire rue Émile Féron. L'intervention de M. Stralle m'a interpellé sur des thématiques que je peux observer : le mal logement, la précarité, la souffrance sociale, liée au sentiment d'insécurité et à tout ce qui y affère. Mais j'ai aussi été un peu gêné par la vision très sombre dégagée par cette interpellation. Se focaliser exclusivement sur les difficultés associées à la vie dans le quartier du Midi me semble en gommer tous les aspects positifs. Je ne veux pas occulter les problèmes soulevés, qui sont réels, mais l'esprit de votre intervention m'a quelque peu dérangé.

Sur le fond, Mme Marcus a eu raison de vous donner tort sur l'inaction de la commune. Elle a démontré que la commune poursuivait, au contraire, une politique de logement ambitieuse. Mais, là, où vous avez raison, c'est que l'on peut vraiment faire plus. Les problèmes sont réels et,

comme vous le rappelez, maintenir inoccupés un immeuble ou une partie d'un bâtiment destinée à du logement constitue une infraction. C'est une infraction administrative et une infraction au code bruxellois du logement. Par souci de justice, il faut pouvoir faire respecter les règles par tout le monde, sans exception ni pour les spéculateurs ni, pire, pour les marchands de sommeil. Et on sait que ce sont des situations qui existent dans ce quartier. C'est pourquoi, notre accord de majorité entend poursuivre sa politique de lutte contre les logements vides, y compris par le biais du droit de gestion publique. C'est un outil à notre disposition. Il est, certes, comme l'a dit Mme Marcus, difficile à mettre en oeuvre mais il ne doit pas être écarté car il nous permet de contraindre les propriétaires récalcitrants. De plus, il est indispensable de durcir les opérations destinées à éradiquer les marchands de sommeil. Nous vous rejoignons sur ces points évidemment et nous apporterons, depuis les bancs du conseil communal, tout le soutien nécessaire pour permettre au Collège d'avancer dans cette voie.

Mme Catherine François, conseillère communale – Groupe LB : Le groupe socialiste ne peut que rejoindre les constats. Dans notre commune, le logement locatif et acquisitif ne fait que flamber depuis une bonne dizaine d'années. Cependant si le constat est amer, je me dois de rappeler que la politique du logement est au coeur du programme socialiste.

Dans les années 1990, déjà, M. Charles Picqué avait lancé les baux collectifs. Ancêtres des agences immobilières sociales, ce dispositif permettait de loger les personnes les plus précaires et, en particulier les allocataires sociaux. À la même époque, la Régie foncière acquérait plusieurs immeubles à l'abandon et insalubres, les rénoveait pour les donner en location à des ménages à revenus faibles ou moyens. La Régie est un acteur essentiel de la politique communale du logement. Enfin, le Foyer du Sud offre en location, à une population aux revenus limités, quelque 2.100 logements de qualité, répartis sur Saint-Gilles et, depuis peu, sur Forest. L'augmentation de notre patrimoine n'est pas facile dans la mesure où la commune possède peu d'opportunités foncières. Mais, grâce à la fusion avec le Foyer forestois, nous avons pu étendre notre offre de logements. En 2021, 500 logements situés à Forest seront accessibles aux Saint-Gillois.

J'aimerais rappeler aussi que, dans les années 1990, le Foyer saint-gillois a relogé tous les locataires, victimes de la spéculation immobilière dans le quartier du Midi et éligibles à un logement social.

Par ailleurs, nous avons des conventions avec le Foyer du Sud pour héberger en urgence les femmes victimes de violence, les victimes de marchands de sommeil, les personnes sans abri ou séropositives, etc. Dans cette perspective, nous travaillons en collaboration avec des partenaires associatifs reconnus et le CPAS de la commune. Tous nos logements répondent aux prescrits régionaux – ascenseur, double ou triple vitrage, bâtiment passif, etc. En outre, nous avons décidé de consacrer tous nos moyens à la création de logements pour familles nombreuses,

à l'instar des 4 logements « basse énergie », inaugurés récemment rue Crickx. Le site de la prison est, pour nous aussi, un espoir. Le Collège s'est étendu sur les outils dont il dispose.

Saint-Gilles est victime de son succès parce que, depuis les années 1990, nous sommes la commune où le tissu associatif est le plus dense et le plus novateur – première mission locale, collectif alpha, associations d'échanges de seringues, maisons médicales, planning familial. Saint-Gilles, c'est le Cémo, c'est Odile Henry, c'est aussi la création du Cafu, pour aider les locataires.

Nous n'avons pas souvent l'occasion de rappeler non plus que le groupe socialiste a créé des dispositifs culturels, comme le centre culturel, la Maison du livre, le musée Horta, la maison des cultures.

Enfin, les socialistes, à la commune comme à la Région, ont toujours défendu le blocage des loyers afin de réguler le marché privé, mais le rapport de force au gouvernement fédéral n'a jamais été en notre faveur.

Nous avons créé le logement social au POB et au parti socialiste parce que c'était un outil d'émancipation. Aujourd'hui, c'est le seul dispositif permettant à des gens ayant de faibles revenus de se loger décemment.

M. Mathieu Strale : La question qui se pose est celle de savoir pour qui on fait la ville. À Bruxelles, alors que 50 % des ménages sont éligibles à un logement social, l'offre est inférieure à 7 %. Mais Saint-Gilles est la troisième commune de l'agglomération qui compte le moins de logements sociaux (4 %).

Pour l'avenir, des choix sont clairement à faire. Pour l'instant, les signataires de l'interpellation ont le sentiment que les futurs projets – plan d'aménagement directeur (PAD), CRU et contrats de quartier – privilégient les propriétaires et les promoteurs. Vos réponses confirment en quelque sorte cette impression, notamment lorsque vous expliquez les difficultés à mettre en oeuvre le droit de gestion publique mais aussi à prolonger le moratoire sur les expulsions. L'on voit que les choix politiques ne profitent pas aux habitants

Les riverains du quartier du Midi ont vraiment le sentiment d'avoir été et d'être encore délaissés. D'ailleurs de nombreux signataires de l'interpellation ne sont pas d'accord pour dire que les habitants ont été relogés lors des dernières destructions. De même beaucoup ne se sentent pas accompagnés alors qu'ils attendent des logements sociaux depuis des années, dix ans parfois, et se retrouvent entassés dans des appartements, y compris des logements publics.

Néanmoins, je constate que la problématique est au centre du débat. J'espère que vous continuerez à vous y intéresser par la suite.

M. Thierry Van Campenhout, échevin de la Politique de la ville – LB : Je suis tout à fait favorable aux interpellations citoyennes pour autant qu'elles soient portées par des citoyens. Mais je lis sur les réseaux sociaux que M. Strale est un représentant ou un membre du PTB...

Mme la présidente : Les signatures ont été vérifiées et jugées conformes. Nous n'allons donc pas les remettre en cause maintenant.

M. Thierry Van Campenhout, échevin de la Politique de la ville – LB : Pourquoi un membre du PTB intervient-il en tant que citoyen ?

M. Mathieu Strale : Je suis un citoyen et je ne suis pas un représentant du PTB.

*
* *

Interpellation de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, sur « l'évolution du stationnement – Avant-projet d'ordonnance de stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale et avis de la commune »

Interpellatie van Mevrouw Celi Rodriguez, gemeenteraadslid, over de evolutie van het parkeren - Voorontwerp van de parkeerordonnantie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en advies van de gemeente.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Notre commune a remis son avis sur l'avant-projet d'ordonnance de stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale qui modifie sur de nombreux aspects l'ordonnance de 2009.

Plusieurs bourgmestres ont exprimé leur mécontentement dans la presse. Brulocalis, l'organe de défense des intérêts communaux, a rendu un premier avis globalement défavorable. Nous ne remettons pas en cause la nécessité de travailler à une meilleure mobilité partagée à Bruxelles mais nous sommes très inquiets quant aux modifications proposées.

Dans l'avant-projet, les communes ont de moins en moins de leviers en matière de politique de stationnement. Beaucoup d'habilitations sont laissées au gouvernement, dont la définition des tarifs-horaires et des tarifs des cartes de stationnement. L'avant-projet prévoit l'implémentation de zones grises, dont le périmètre serait défini uniquement par l'exécutif régional et où la tarification du stationnement serait plus élevée que celle des « parkings publics » aux alentours. Cela pourrait favoriser les grands centres commerciaux au détriment des petits quartiers de commerces locaux.

Si nous pouvons tout à fait soutenir le principe de faire migrer le stationnement hors voirie afin d'améliorer la qualité de l'air, l'équilibre qui était garanti en compensant les places supprimées en voirie par du stationnement hors voirie a quant à lui disparu. À ce rythme, l'on s'achemine vers une diminution de 30 % des places de parking à l'horizon 2030, sans vision globale des besoins quartier par quartier puisqu'il n'existe pas de cadastre récent. Les habitants des quartiers avec peu de parkings privatifs et ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir cette solution se verront

discriminés par les nouvelles zones grises au tarif plus élevé.

L'avant-projet prévoit aussi la suppression des plans d'actions communaux de stationnement (PACS) et renforce le caractère contraignant du plan régional, en mettant en place des sanctions totalement disproportionnées allant jusqu'à la retenue des redevances de stationnement à verser aux communes. C'est tout simplement inacceptable, cette ordonnance contrevient à l'autonomie communale.

Sur le plan économique et social, aucune réflexion n'a été menée pour préserver les quartiers commerçants, les petits indépendants et l'activité économique, ni pour tenir compte des difficultés potentielles des personnes âgées ou à mobilité réduite. La suppression des PACS permettra à la Région d'éviter toute enquête publique et même de se passer de l'expertise des acteurs de terrain qui connaissent les besoins quartier par quartier. À l'heure où les procédures de consultation et de participation citoyenne sont de plus en plus sollicitées, il serait incompréhensible de ne pas soumettre un tel projet à l'avis des habitants et des riverains.

En réponse à notre demande, le Collège nous a transmis l'avis rendu par la commune sur cet avant-projet. Celui-ci rencontre certaines de nos préoccupations sans toutefois répondre à toutes nos interrogations.

La commune encourage le gouvernement à élargir la réflexion en tenant compte de l'impact des mesures de stationnement envisagées sur l'attractivité économique et commerciale de la Région bruxelloise. Certains projets nuisent à l'accessibilité de certains quartiers de notre commune comme le quartier Louise. Cette préoccupation est-elle reprise dans l'avis du Collège concernant le projet Toison d'Or ? Quelles ont été les exigences de la commune ? Où en est la consultation des acteurs économiques de l'axe de la chaussée de Charleroi par rapport au projet de la STIB ? Quel est le résultat de la consultation des acteurs économiques et riverains sur le projet du réaménagement de la place Van Meenen ?

Combien de places en voirie ont-elles été supprimées depuis 2017 ? Ces places ont-elles été compensées comme le prévoit l'ordonnance sur le stationnement ? Si non, pourquoi_ ?

Il s'avère que l'avant-projet ne reprend pas le cas des cartes de dérogation pour les « commerçants et entreprises ». Si le Collège part du principe que 70 % des ménages ne possèdent pas de voiture, il n'en demeure pas moins que Saint-Gilles est aussi un lieu où des gens travaillent sans forcément y résider. Non seulement il y a des habitants qui ont besoin d'une voiture pour des raisons personnelles, familiales ou professionnelles mais il y a aussi des commerçants, des professions libérales, médicales et paramédicales, ou des responsables d'entreprises qui ne sont pas domiciliés dans la commune et doivent se déplacer en voiture. De nombreux employés de commerces ou travailleurs de l'horeca, par exemple, résident parfois très loin de leur lieu de travail sans avoir de solutions alternatives à la voiture. Leurs employeurs ne seront pas forcément disposés à prendre en charge leur parking payant. Quelle est la position de

la commune sur ce point ?

Alors que l'avant-projet indique que le tarif des cartes de riverains sera augmenté, la commune demande qu'il soit tenu compte de la situation socio-économique des habitants détenteur d'un véhicule. Il y a donc bien un risque que ce soit encore une fois la classe moyenne qui en fasse les frais. La commune demande de réfléchir à octroyer des cartes de dérogation aux bénévoles des associations. Pourquoi pas aussi aux enseignants qui travaillent dans plusieurs implantations scolaires ?

La commune souhaite que le gouvernement confirme que les habitants domiciliés dans les zones grises puissent toujours bénéficier de cartes de dérogation « riverains » (à raison de deux maximum par ménage). Si ce n'est pas le cas, combien de Saint-Gillois seraient concernés ?

Comme pointé dans l'avis, la régulation sur le stationnement a aussi un impact sur les finances communales. Quelle est l'évolution du nombre de cartes pour riverains et de cartes « commerçants et entreprises » (ainsi que le montant global par tarif) depuis 2017 ?

Quel est l'impact sur le budget communal de la suppression des emplacements de parking à la place Marie-Janson, à la rue de Moscou et, bientôt, à la place Van Meenen ?

La note précise également que « la commune peut certes souscrire au principe de prévoir un tarif plus élevé dans les quartiers bien desservis en parking hors voirie, mais qu'elle est en l'état actuel dubitative quant à la capacité des autorités régionales et des concessionnaires de parkings privés à trouver un accord qui satisfasse l'ensemble des acteurs, y compris les habitants domiciliés »

Très récemment, Mme l'échevine de la Mobilité a évoqué des discussions en cours entre l'échevin des Finances et des exploitants de parkings privés pour l'obtention de places hors voirie. Qu'en est-il exactement à ce jour ?

M. Hassan Assila, conseiller communal – Groupe LB : J'ai également lu l'avis du Collège sur le projet d'ordonnance relatif au stationnement. En réalité, nous ne pourrions entamer un débat constructif sur le stationnement que lorsque la ministre régionale de la Mobilité aura fourni toutes les informations, notamment sur les tarifs et les modalités pratiques du stationnement hors voirie. En attendant, il n'est pas possible d'avoir un débat serein.

Le stationnement est devenu un sujet clivant pour la Liste du bourgmestre. Il est important de tenir compte de toutes les situations. Il faut évidemment poursuivre les investissements qui permettent d'améliorer l'offre en transports publics. Mais nous devons aussi, nous socialistes, accepter que des habitants, pour diverses raisons – santé, professionnelle, familiales – aient besoin d'un véhicule. Avec de la volonté et en mettant de côté les aspects idéologiques, il est possible de concilier les points de vue. À l'instar du Collège, nous attendons la présentation complète de l'ordonnance régionale sur le stationnement.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : La politique de stationnement vise avant tout à permettre aux pouvoirs publics de remplir leurs caisses sur le dos des citoyens et des travailleurs, sans égard pour leur situation ou leur besoin éventuel d'un véhicule.

On sait qu'à Saint-Gilles, on vend plus de cartes riverains qu'il n'y a de places de stationnement. Ce système pousse en quelque sorte les gens à la faute et à se garer n'importe où. Souvent, en rentrant du boulot, ils doivent tourner des heures pour trouver une place alors que, parfois, ils paient déjà très cher le droit de se garer dans la commune où ils travaillent. Pour nous, cette politique est socialement injuste.

Avec la création de « zones grises », le projet d'ordonnance cherche à dissuader les automobilistes de se garer en voirie et à les encourager à utiliser les parkings commerciaux souterrains. La seule méthode susceptible d'y parvenir est de multiplier les zones (grises) en voirie. Autrement dit, les pouvoirs publics viennent à la rescousse des multinationales du parking. Nous espérons que cette option ne se confirmera pas. Cependant, je ne vois pas comment convaincre autrement les multinationales, comme Interparking, de baisser leurs prix pour être compétitifs avec les zones en voirie.

Je voudrais rappeler qu'il y a 7.500 places commerciales à Saint-Gilles qui sont vides le week-end et en soirée. Pour nous, il est impératif de permettre aux riverains d'avoir accès à ces places. La Région et la commune disposent de moyens contraignants. Libérer ces places de parking signifie dégager davantage d'espaces pour la multimodalité et mieux partager l'espace public entre les différents usagers.

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : Répondre dans le temps qui m'est imparti relève de la gageure. L'interpellation à elle seule ne contient pas moins de dix questions, dont certaines impliquent la communication de pas mal de données chiffrées. Je rappelle aux conseillers et conseillères que, dans ce cas, il est préférable de déposer des questions écrites pour que l'administration ait le temps d'effectuer les recherches nécessaires. De plus, devoir aligner une série de chiffres durant les séances du conseil communal n'est pas très intéressant.

Avant de répondre aux questions, j'aimerais rétablir quelques faits. Madame Rodriguez, dans votre introduction, vous affirmez que le plan régional de mobilité demande une réduction de 30 % de places de stationnement d'ici 2030. Ce n'est pas exact. Le plan Good Move, qui définit les objectifs de la Région bruxelloise en matière de stationnement notamment, prévoit de passer, d'ici 2030, de 265.000 places de parking en voirie à 200.000, et de créer 20.000 places hors voirie.

Par ailleurs, monsieur Fraiture, les places de stationnement hors voirie ne concernent pas que les parkings commerciaux. Les parkings publics sont également pris en compte dans les zones grises. Autrement dit, la diminution du nombre de places est de 17 % et non de 30. Que le

MR ne soit pas d'accord avec cette diminution, c'est son droit. Nous n'avons pas la même vision de la ville, de la nécessité de rééquilibrer le partage de l'espace public, ni de l'urgence climatique qui justifie cette diminution. Mais il faut utiliser les bons chiffres dans le débat.

Vous dites regretter la suppression des plans de stationnement communaux. Ici encore, c'est faux. Ils ne sont pas supprimés, ils sont facultatifs. C'est une nuance importante. Il était indispensable de les simplifier et c'est ce que prévoit l'ordonnance. En sept ans, pour les dix-neuf communes, neuf plans communaux de stationnement ont été adoptés. De surcroît, la plupart d'entre eux contrevenaient au plan régional de stationnement dans lequel ils étaient censés s'inscrire. Ils étaient longs, laborieux, rigides et faisaient perdre pas mal de temps aux administrations communales. Aujourd'hui, l'ordonnance laisse la possibilité aux communes qui le désirent de s'inscrire directement dans le plan régional. Et les communes sont consultées en amont et en aval de ce plan. Elles gardent leur autonomie en fait. Contrairement à vous, nous estimons que cet avant-projet d'ordonnance de stationnement représente un véritable progrès.

Nous partageons votre préoccupation relative à la préservation de la vie économique. C'est un objectif clairement présent dans le plan Good Move. Même si vous tentez souvent de faire passer les écologistes pour des fossoyeurs du commerce, je vous rappellerai que toutes les mesures prises concernant la diminution de la voiture et les normes de stationnement profitent aux commerçants et aux indépendants, aux secteurs de la construction, à celui des livraisons, mais aussi aux secteurs de la santé et de l'aide à domicile parce qu'elles permettent de libérer de la place et de diminuer les embouteillages qui font perdre énormément de temps et d'argent aux professionnels qui ont besoin de leur voiture pour travailler.

La commission de concertation sur le projet Toison d'Or s'est terminée hier. Nous avons demandé que tous les parkings susceptibles d'absorber la suppression de places de stationnement en surface, disposent d'un système de téléjalonnement. Pour le reste, nous nous sommes réjouis que ce projet rééquilibre l'espace public au profit des modes actifs piétons et cyclistes, et crée de vastes espaces piétonniers végétalisés qui seront aussi profitables aux commerces de l'avenue de la Toison d'Or.

Concernant la consultation des commerçants de la chaussée de Charleroi, la STIB n'a pour l'instant déposé aucun projet ni demande de permis. Il n'y a donc pas non plus de suppression de stationnement annoncée. Je ne comprends pas pourquoi ce point figure dans votre question. Par contre, c'est la STIB, et non la commune, qui est chargée de mener cette étude, même si elle est effectuée à la demande de la commune. La STIB nous a informés récemment qu'elle avait terminé le cahier des charges et qu'un appel d'offres serait envoyé dans les prochains jours à trois instituts liés à l'ULB, l'UCL, ULg.

Pour ce qui est de l'étude d'opportunité sur le réaménagement de la place Van Meenen, 36

commerçants et horeca ont été interrogés, ainsi que 262 habitants, lors d'entretiens en face à face. Quelque 50 % des personnes sondées sont favorables à la suppression de places de stationnement dans la zone sans aucune forme de compensation et 23 % y sont favorables avec une compensation partielle. Ce nombre important de partisans d'une transformation démontre une volonté évidente de repenser la place en vue de la rendre accessible et agréable à tous, d'y privilégier les fonctions collectives, telles que les lieux de repos à usage quotidien, le marché hebdomadaire ou les événements, comme les mariages, les brocantes ou autres. Pour les 27 % restants, la suppression du stationnement est problématique. Ils se plaignent du temps passé à chercher une place disponible dans le quartier. Quant aux propriétaires et gérants de magasins, ils ont surtout soulevé le manque d'espaces réservés aux livraisons dans le quartier Van Meenen.

Nous ne tenons pas de comptabilité sur la suppression du nombre de places de stationnement. Si l'intention derrière votre question est de démontrer qu'elle a fortement augmenté depuis que la compétence a été confiée à une échevine écologiste – ligne assez récurrente dans vos interventions au conseil communal –, je vais vous décevoir car je ne suis pas l'échevine qui en supprime le plus. Dans mes compétences, il y a des places supprimées pour sécuriser les passages pour piétons. C'est d'ailleurs une obligation du code de la route et c'est souvent dans ce cadre que nous plaçons des arceaux ou des boxes pour vélos en voirie. Si nous voulons développer la mobilité douce et l'alternative aux voitures, et avancer dans le plan climat communal, il est important d'offrir du parking aux cyclistes. L'espace public, je le rappelle, est dédié à plus de 70 % au stationnement pour voitures, alors que seuls 30 % des ménages saint-gillois possèdent un véhicule automobile.

Des places de stationnement sont également ponctuellement supprimées à l'occasion de projets de la STIB, ou pour planter des arbres et élargir les fosses à arbre. Enfin, les projets de requalification de l'espace public liés à des contrats de quartier, qui ne sont pas de ma compétence, sont ceux qui suppriment le plus de stationnement : 100 places, pour le réaménagement de la place Marie Janson, et 150 à l'issue du futur contrat de quartier « gare habitante ». Ce sont des projets qui vont permettre à Saint-Gilles de devenir une commune plus verte et plus apaisée.

Il est faux également de prétendre que le projet d'ordonnance ne conserverait pas les cartes de dérogation pour les commerces et entreprises. L'article 10 du projet prévoit d'octroyer des cartes de dérogation « aux professionnels dont l'activité nécessite l'usage permanent d'un véhicule et uniquement pour transporter le matériel indispensable à leur activité ». Les commentaires à l'article 10 précisent que les cartes de dérogation ne sont pas reprises dans l'ordonnance actuellement en vigueur mais figurent dans les arrêtés. Ce sera le cas aussi pour cet avant-projet. Dans l'arrêté actuel, on retrouve les entreprises, les indépendants, dont les asbl, les commerçants ambulants, les personnes travaillant sur un chantier temporaire, les établissements

d'enseignement, les automobilistes visiteurs et les véhicules de plus de 3,5 T. Autrement dit, les enseignants peuvent et pourront toujours obtenir une carte de dérogation. D'ailleurs la commune de Saint-Gilles le fait déjà.

Depuis 2013, il est possible de prendre une carte « entreprises » à Saint-Gilles. Pas mal d'entreprises prennent ces coûts à leur charge mais cela relève de leur politique interne. Pour votre information, la commune d'Ixelles ne délivre plus de carte de dérogation pour les professionnels depuis 2017 au moins, date à laquelle le MR était encore dans la majorité communale. Et d'après ce que j'en sais, cela a l'air de bien se passer pour ces entreprises et commerces ixellois.

Pour les neuf zones grises, la ventilation des cartes riverains est la suivante : pour une voiture : 2.966 habitants ; pour deux voitures : 422 habitants ; pour trois voitures : 13, soit 3.401 cartes riverains au total.

Pour connaître les chiffres relatifs aux cartes « entreprises et commerces », je vous propose de nous envoyer une question écrite, qui nous laisse un mois pour vous répondre. Afin d'être en mesure de vous communiquer ces informations, nous devons extraire de BeMobile les données 2019 et 2020, ce qui est fastidieux et prend du temps. Pour les années antérieures, en outre, on doit envoyer une demande spéciale à BeMobile. Tout cela est très long.

L'impact financier lié aux suppressions de places de parking n'a pas été mesuré car elles n'ont pas été totalement comptabilisées. Par ailleurs, les projections n'intègrent pas de variations spécifiques sur le rendement de la taxe sur les parkings. Il n'y a pas d'impact négatif sur l'assiette fiscale du règlement communal relatif aux emplacements de parking sur le budget 2021. Cela reste inchangé.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Nous sommes heureux d'apprendre que la commune pourra garder son plan de stationnement ainsi que son système de dérogations. En revanche, je tiens à signaler que la politique ixelloise pose quelques problèmes à certains chefs d'entreprise, notamment lorsqu'ils doivent accueillir des collaborateurs extérieurs.

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : Il n'empêche que cette mesure a été prise lorsque le MR siégeait dans la majorité.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Peut-être mais, moi, je me bats aujourd'hui, avec ce que j'ai aujourd'hui. Je ne me tourne pas vers le passé.

Vous devez savoir en outre que cette interpellation fait écho au ras-le-bol d'une partie de la population, toute classe socio-économique confondue, et ce principalement pour deux raisons : le

manque de concertation en amont, et le manque de prise en compte de leurs besoins. Cette politique risque de chasser certains habitants de la ville, ce qui est inacceptable.

*
* *

Interpellation de Mme Isabelle Pinzauti Babrzynski, conseillère communale, concernant « les conséquences du passage de l'Union Saint-Gilloise en D1A ».

Interpellatie van Mevrouw Isabelle Pinzauti Babrzynsk, gemeenteraadslid, betreffende “de gevolgen van de overgang van de ‘Union Saint-Gilloise’ naar D1A”.

Mme Pinzauti Babrzynski, conseillère communale – Ecolo-Groen : Comme tous les citoyens saint-gillois et bruxellois, nous nous réjouissons de la récente victoire de l'Union saint-gilloise et surtout de son retour en D1A après 48 ans d'absence. Néanmoins, de nombreuses questions sur l'avenir du stade, les changements nécessaires et leurs coûts.

Le stade Marien, qui a été rénové lors de la précédente législature, fait partie de l'ADN de l'équipe. Si le club décidait d'y rester, l'infrastructure actuelle devra être adaptée, du point de vue de la sécurité, notamment, mais aussi, et surtout, commercial. Il est clair que, pour attirer des sponsors, le stade Marien ne compte pas suffisamment de places ni de loges VIP, alors même que l'équation financière est primordiale pour un club de retour en D1A. Se dirige-t-on vers une adaptation du stade, comme le souhaite de nombreux supporters, ou plutôt vers un déménagement, comme le laisse supposer un article paru le 24 mars dans *Bruzz*, indiquant que « *Les discussions avec les autorités sont encore dans une phase exploratoire... Nous travaillons sur ce sujet depuis deux ans. Nous fournirons le budget et il sera d'environ 50 millions d'euros. Nous voulons le stade le plus vert d'Europe, qui sera intégré dans son environnement. Parce que cela fait aussi partie de notre identité. Mais tout se fera en concertation.* » Pouvez-vous nous en dire davantage sur ces discussions ? Pouvez-vous nous dire comment la commune y sera associée ? Des contacts ont-ils déjà eu lieu avec la Région à ce sujet ?

Concernant le début de la compétition en 2021-2022, le ministre Pascal Smet déclarait dans la presse : « *Le parc Duden est protégé, tout comme la façade du stade Joseph Marien. Des discussions sont actuellement en cours, impliquant différents acteurs du patrimoine, pour voir comment les ajustements nécessaires peuvent être apportés au stade d'ici le début de la compétition 2021-2022.* » Avez-vous plus d'informations sur ces ajustements nécessaires ? A-t-on déjà une idée des coûts que ces différentes phases et options engendreraient pour la commune ?

Ce passage en D1A aura certainement un impact sur la zone de police Midi. Avez-vous plus d'informations à ce sujet ? Quels en seront les coûts pour la commune ?

Enfin, malgré ces inquiétudes légitimes, l'Union saint-gilloise reste un projet sportif mais aussi humain, cher au cœur de nombreux concitoyens. Son passage en D1A a un potentiel de

développement très important. Des réflexions sont-elles déjà en cours à cet égard ? La commune compte-t-elle créer un groupe de travail pour examiner comment faire de ce passage en D1A un atout et un gain pour Saint Gilles (pour les secteurs de l'Horeca, du tourisme, de l'emploi, etc.) ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Nous pouvons nous réjouir de la victoire de l'Union saint-gilloise car, au-delà du football, ce club incarne un morceau d'histoire bruxelloise et de culture populaire. Il constitue aussi une sorte de trésor patrimonial dont témoigne l'enthousiasme qu'a suscité la réussite du club dans beaucoup de milieux, bien au-delà des frontières communales. Sans la rénovation du stade, effectuée par la commune et la Région, et les nombreux investissements réalisés par le propriétaire du club, l'Union aurait pu disparaître à court terme. Il était évident qu'il fallait un stade susceptible d'attirer un repreneur. Et, aujourd'hui, il répond aux exigences de la Fédération de football et peut accueillir des matches de division 1A.

Les propriétaires examinent en effet à l'heure actuelle l'opportunité de créer à terme un nouveau stade. Ils auraient déjà pris des contacts avec la commune de Forest où il y aurait quelque possibilité. Je ne rentrerai pas plus dans les détails. Nous sommes d'ailleurs tenus au courant mais sans plus car le stade actuel est déjà sur Forest et le stade futur pourrait l'être également. Néanmoins d'autres hypothèses ont été soulevées à d'autres endroits qu'à Forest. Je n'ai pas de conseil à donner mais j'estime qu'il convient d'être prudent et de tester la viabilité du club en division 1A.

Ensuite, les responsables du club se sont bien rendu compte que l'âme du club est arrimée au stade historique. C'est pourquoi, ils ont rappelé à plusieurs reprises que, même si un nouveau stade devait être créé, ils souhaitaient conserver le Marien pour des matches d'entraînement ou la formation des jeunes.

S'ils envisagent la création d'un nouveau stade, c'est parce que l'environnement du stade Marien est extrêmement contraignant, le site ainsi qu'une partie du bâtiment du stade étant classés. En outre, l'implantation urbaine du stade pose la question des nuisances de voisinage. Il est donc assez logique que les propriétaires se posent la question de l'opportunité d'un déménagement. Certes, l'Union a quasi toujours joué sur ce terrain et, parfois, devant un stade comble. Quand on voit la disposition des lieux, on s'étonne même qu'on ait permis un tel rassemblement de gens sur une si petite surface. L'Union a son histoire dans le quartier. Mais le quartier tout comme les normes de sécurité ont changé. Aucun investissement d'importance n'est prévu et le club souhaite s'occuper lui-même de la rénovation du terrain.

La zone de police a préparé un plan d'action pour la sécurité. Il n'est pas exclu que les policiers soient amenés à effectuer des heures supplémentaires, même s'il l'on évite que les matches du Sporting d'Anderlecht et de l'Union se déroulent les mêmes week-end. Il ne faut pas oublier que d'autres événements – à Forest National, par exemple, ou ailleurs – peuvent avoir lieu dans la zone. C'est pourquoi, dans certaines circonstances, on pourrait faire appel à d'autres

zones, comme celles-ci font appel à la nôtre lors de certains événements dans la Région ou dans le pays. La surcharge de travail attendue pour notre police pourrait éventuellement être compensée si des stewards engagés par le club assurent des missions de surveillance.

Pour conclure, je pense qu'il est trop tôt pour se prononcer sur l'avenir du stade. Le propriétaire du club sait que nous avons fait l'effort d'assurer l'avenir de l'Union et son arrivée en division 1A, mais qu'on ne pourrait soutenir financièrement quelque projet de nouveau stade que ce soit, d'autant qu'il serait probablement situé dans une autre commune.

Enfin, les possibilités d'aménagement du stade actuel sont assez limitées étant donné que son extension est pratiquement impossible. Apparemment quelques aménagements, que le club semble prêt à assurer, sont envisageables.

Le groupe de travail va surtout concerner le club, la Région et la commune où sera installé le nouveau stade. Tout le monde sait qu'à Saint-Gilles il n'y a pas de place pour construire un stade. L'avenir nous dira ce qu'il en est. En tout cas, il est certain que le stade actuel restera là car il est classé. Soit il demeurera le stade attitré de l'Union – et ce sera sans doute le cas pendant un certain temps – soit il deviendra une annexe du club pour les entraînements et la formation des jeunes. Mais nous sommes loin encore de la conclusion de cette affaire.

Mme Pinzauti Babrzynski, conseillère communale – Ecolo-Groen : En effet, la réflexion n'en est qu'à son début. Beaucoup de choses vont encore se dessiner et se décider. Que le club conserve un ancrage saint-gillois et reste d'une manière ou d'une autre arrimé à son stade historique est en soi déjà une bonne nouvelle pour les supporters et les Bruxellois en général.

*
* *

Question orale de M. Pietro De Matteis, conseiller communal, concernant « le projet de nouveau siège de la SNCB »

Mondelinge vraag van de Heer Pietro De Matteis, gemeenteraadslid, betreffende “het project van de nieuwe NMBS-hoofdzetel”

M. Pietro De Matteis, conseiller communal – Groupe LB : Des citoyens inquiets m'ont interpellé sur le projet de la SNCB qui envisage de regrouper ses bureaux dans un nouveau siège. À cette fin, quelque 80.000 m² de surface de bureau seront construits sur le site de l'ancien centre de tri postal de l'avenue Fonsny. La rénovation du tri postal est bienvenue et le projet pourra certainement redynamiser le quartier. Par contre, la construction d'une « barre » de 270 m de long et de 12 voire 13 étages préoccupe les riverains. De plus, le 9 mars dernier s'est clôturée l'enquête publique portant sur une première partie du projet, à savoir la demande de permis pour la construction au n° 49, de l'avenue Fonsny, d'un hôtel de 231 chambres.

Que pense la commune de la construction de cette « barre », apparemment la plus longue de Bruxelles ? Même s'il s'agit d'un permis régional, la commune ne peut-elle demander une modification du projet et suggérer, par exemple, la construction de 3 ou 4 bâtiments connectés via le bâtiment historique du tri postal afin de ne pas obstruer la vue et d'éviter la construction d'un « mur » entre Saint-Gilles et Anderlecht ?

Considérant l'évolution probable du télétravail, la construction d'une telle quantité de bureaux est-elle compatible avec une revitalisation durable du quartier de la gare du Midi, sachant en outre que le Plan d'aménagement directeur n'a pas encore été approuvé ?

Par ailleurs, quel sera l'avis de la commune sur la demande de permis pour le projet d'hôtel ? S'il y a un besoin d'espaces de bureaux, pourquoi ne pas transformer une grande partie du bâtiment actuel en bureaux plutôt qu'en hôtel et, le cas échéant, construire des bâtiments supplémentaires avec moins d'étages ?

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : L'étude d'incidence sur la demande de permis relative au nouveau siège de la SNCB est en cours. Elle devrait prendre six mois et il n'y aura pas d'enquête publique avant l'automne. La commune ne pourra donner son avis avant de recevoir le rapport d'incidences et les résultats de l'enquête publique.

Le projet qui fait l'objet d'une demande d'urbanisme relève de la liberté du demandeur. Ce n'est pas la commune qui introduit la demande de permis et elle ne peut demander un autre projet. Nous pouvons conditionner notre avis mais nous ne pouvons leur suggérer un autre projet.

En effet, avec l'évolution du télétravail, je suis convaincue que les projets d'urbanisme qui intègrent du bureau vont devoir fortement revoir leur demande dans les prochaines années. D'ailleurs, la SNCB a déjà fait savoir qu'à la suite de la crise du Covid-19, elle avait déjà réduit d'un étage son projet de siège. Reste à voir si elle compte aller plus loin. La question lui sera évidemment posée. Toutefois, le projet de la SNCB n'est pas composé que de bureaux. Il comprend aussi de grands espaces de formation pour son personnel. Ces espaces sont évidemment moins réductibles et moins sensibles à une augmentation du télétravail.

Quant à l'avis de la commune sur le projet d'hôtel, il a été rendu public il y a déjà plus de deux semaines. L'enquête publique s'est clôturée le 9 mars et la commission de concertation a eu lieu le 23 mars. Notre avis et celui des commissions de concertation ont été publiés sur le site communal sous l'onglet « urbanisme ». En outre, comme il s'agit d'un dossier important, nous avons réagi à l'avis de la commission de concertation. Il y a eu plusieurs articles de presse, une publication sur la page Facebook de la commune, ainsi que sur le site,

Comme il revient à la Région de délivrer le permis, l'avis de la commune n'est que consultatif. Nous avons remis un avis défavorable sur ce projet d'hôtel. En effet, nous regrettons que la demande de permis ait été déposée indépendamment de celle qui concerne le siège de la

SNCB, qui, lui, a fait l'objet d'un concours d'architecture. Or les deux permis sont intimement liés puisqu'ils concernent des fonctions qui seront abritées dans le même bâtiment – les n° sont différents mais il s'agit du même bâtiment – et émanent du même consortium de promoteurs – même s'il s'agit d'entités juridiques différentes. On retrouve les mêmes entreprises dans les deux consortiums. Nous considérons que cette démarche nuit à une vision d'ensemble du projet développé au sein d'un même bâtiment historique.

Par ailleurs, toutes ces opérations sont censées s'inscrire dans le PAD-Midi, destiné notamment à fixer les superficies réservées aux bureaux, aux logements, aux commerces et équipements collectifs, mais aussi les gabarits minimum et maximum. Or le PAD-Midi est toujours en gestation et n'a pas encore été soumis à enquête publique. Il est donc dommage de ne pas disposer de cette vue d'ensemble à l'échelle du quartier pour se prononcer sur la pertinence de ces deux projets ni de posséder des informations sur l'impact environnemental cumulé des différents projets appelés à s'implanter dans le périmètre autour de la gare du Midi, Le PAD-Midi prévoit une étude d'incidence environnementale que l'on n'a pas encore.

Nous avons demandé au gouvernement régional d'accélérer le processus d'élaboration du PAD afin d'avoir une vue d'ensemble sur le réaménagement futur du quartier du Midi et à la SNCB de déposer un nouveau permis d'urbanisme qui intègre ses deux projets. Nous avons également demandé à la SNCB de revoir le projet en intégrant plus de fonctions commerciales et d'équipements collectifs au rez-de-chaussée et aux étages afin de favoriser le lien social en interaction avec le quartier. Nous avons également émis une série de considérations plus techniques, que vous retrouverez sur le site de la commune sous l'onglet « urbanisme ».

M. Pietro De Matteis, conseiller communal – Groupe LB : Je remercie Mme l'échevine pour sa réponse et ses éclaircissements. L'avis de la commune rencontre le souhait de nombreux citoyens et c'est une bonne nouvelle.

*
* *

Question orale de M. Grégoire Kabasele, conseiller communal, concernant « la santé mentale et psychologique des jeunes saint-gillois mise à l'épreuve »

Mondelinge vraag van de Heer Grégoire Kabasele, gemeenteraadslid, over “de geestelijke en psychologische gezondheid van jongeren in Sint-Gillis”.

M. Grégoire Kabasele, conseiller communal – Groupe LB : La crise sanitaire frappe durement les jeunes et risque d'affecter leur avenir : 1 jeune sur 3 est en décrochage scolaire, 90.000 jobs étudiants ont été supprimés et 32 % des jeunes bruxellois inscrits au CPAS ont entre 18 et 24 ans. Afin d'aider les jeunes, la ministre de l'Intégration sociale et de la Lutte contre la

pauvreté, Mme Karine Lalieux, a débloqué une enveloppe de 24 millions d'euros à destination des CPAS.

Selon quels critères cette aide sera-t-elle accordée ? Comment le CPAS vient-il en aide aux jeunes de plus de 25 ans ? Que fait la commune pour soutenir les jeunes durant cette crise sanitaire ?

Mme Myriem Amrani, présidente du CPAS – LB : La ministre Lalieux a effectivement débloqué une enveloppe de 24 millions d'euros pour venir en aide aux jeunes entre 18 et 25 ans et leur permettre de traverser cette crise sanitaire extrêmement pénible. Avec l'épidémie, les jeunes, qui, auparavant, effectuaient de petits boulots dans l'horeca, l'événementiel, etc., ont subi une perte de revenus relativement importante et beaucoup ne peuvent plus payer leur loyer, leurs factures d'énergie, leurs frais scolaires, voire se nourrir correctement. L'aide octroyée par la ministre vise à les empêcher de sombrer dans la pauvreté et à leur permettre de se consacrer à la poursuite de leurs études en toute quiétude.

Concrètement, à l'issue d'une enquête sociale destinée à évaluer leurs besoins, les jeunes en difficulté percevront une aide ponctuelle voire structurelle du CPAS. Tous les jeunes âgés de 18 à 25 ans, étudiants ou non, allocataires sociaux ou non, peuvent y prétendre. Un jeune peut n'avoir jamais perçu un revenu d'intégration sociale (RIS) et accéder à cette aide.

Pour le CPAS de Saint-Gilles, l'enveloppe s'élève à 237.846 euros. Elle devra être dépensée entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2021. Il s'agit d'une aide directe.

Nous avons reçu la circulaire cette semaine et sommes en train de lancer la dynamique afin que ces aides arrivent le plus rapidement possible à leurs destinataires.

Le CPAS de Saint-Gilles développe depuis longtemps déjà des projets pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans, et même au-delà. Son service emploi, par exemple, les accompagne pour définir un projet professionnel et leur propose des contrats sous « article 60 » ou une formation. Des initiatives existent aussi en matière de logement avec le programme KAP du CEMO.

Néanmoins, la crise sanitaire aura mis en évidence le fait que les jeunes ignorent bien souvent les différentes mesures de soutien à leur disposition. Nos équipes vont donc veiller à mieux les informer afin que ces aides puissent leur être allouées dans des délais raisonnables.

M. Willem Stevens, échevin de la Jeunesse – LB : Saint-Gilles est une des communes les plus densément peuplées qui possède peu d'espaces publics. Les mesures sanitaires ont un impact sur l'ensemble de la population et en particulier sur les jeunes qui voient leur contacts sociaux et leurs activités limitées. Le service Jeunesse de la commune a cherché à répondre aux besoins en dépassant les contraintes imposées par la situation. Depuis mars 2020 jusqu'à aujourd'hui, le service a modifié ses activités et est allé à la rencontre des jeunes. Le Point

Infojeunesse, en collaboration avec InforJeunes Bruxelles, est resté ouvert 4 jours par semaine, de même que le service d'orientation scolaire et/ou professionnelle.

Dans le cadre du programme « Garder le contact », le service Jeunesse, en partenariat avec le service de la Prévention, a effectué quasi quotidiennement des tournées dans les quartiers.

Durant l'été, il a organisé, en collaboration avec les services de la Prévention et de la Cohésion sociale, le Summer 2020. Durant deux mois, de multiples animations se sont déroulées sur trois places de la commune, auxquelles de nombreux jeunes ont participé.

Au mois de septembre, la scholatek a été lancée, en collaboration avec Schola ULB et le service d'accrochage scolaire afin d'offrir aux jeunes un espace de travail calme ainsi qu'un soutien méthodologique. Pour l'instant, la scholatek est située au Lycée intégral Roger Lallemand mais elle devrait s'installer bientôt sur le site de l'Ecam. Au « Cube », l'atelier musique a continué à fonctionner sur rendez-vous. Par ailleurs, certains animateurs du service Jeunesse ont renforcé les équipes volantes dans les écoles primaires de la commune.

Le projet « Tiener Huis » a poursuivi ses animations durant la crise sanitaire. L'animateur a notamment distribué des kits de survie Covid, organisé avec les jeunes la préparation de repas pour personnes défavorisées, trouvé et distribué des ordinateurs aux jeunes ne disposant pas d'outil informatique.

Au mois de novembre, le volet « Jeunes » de l'appel à projets « Lutte contre l'exclusion sociale », doté d'un montant de 40.000 euros a été lancé. Il permet de financer trois projets pour les NEETS.

Et, enfin, cet après-midi même a été lancé au parc Germeau le projet « Fitness en plein air » qui se déroulera 6 jours par semaine durant deux mois. Il permettra à des jeunes de 15 ans et plus de faire du sport en petits groupes dans le respect des consignes sanitaires.

Nous allons continuer sur notre lancée afin d'offrir aux jeunes des lieux où s'exprimer, se rencontrer, s'épanouir et recevoir des conseils tout en garantissant leur sécurité. Toutes ces initiatives sont essentielles non seulement pour leur santé physique mais aussi pour leur moral.

M. Grégoire Kabasele, conseiller communal – Groupe LB : Je voulais rappeler que la moyenne d'âge à Saint-Gilles est de 35-36 ans et que dix mille habitants ont moins de 18 ans. Il est donc important d'offrir à ces jeunes des activités adaptées. Je remercie les intervenants pour leur réponse.